

À une séance extraordinaire de consultation publique du conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 juin 2018, à 19 :30 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente. L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil.

La mairesse, Mme Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 19 :35hrs.

6450-06-2018
Ouverture de la
séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire de consultation publique du 4 juin 2018.

6451-06-2018
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Présentation par la
maïresse

Mme Danielle Charbonneau, mairesse, fait la présentation du règlement de zonage 59-2006-22 modifiant le règlement de zonage 59-2006 dans le but de créer une zone no. 118 à même la zone no. 114 afin d'y autoriser la construction de résidence bi-familiale isolée.

Période de
questions

Aucune.

6452-06-2018
Levée de la séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire de consultation publique soit levée à 19 :37hrs.

.....
Danielle Charbonneau, Mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 juin 2018, à 20 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :03hrs.

6453-06-2018
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 4 juin 2018.

6454-06-2018
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

6455-06-2018
Adoption des
procès-verbaux
du 2 et 7 mai 2018

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance du 2 mai et des séances du 7 mai 2018.

6456-06-2018
Adoption des
comptes à payer
du mois de mai et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mai 2018 totalisant la somme de :
41,264.58\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2018 au montant de :
44,829.05\$.

Pour un total de comptes à payer de: 86,093.63\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de questions

Plusieurs questions ont été posées.

**6457-06-2018
Faits saillants du rapport financier**

Attendu que le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil constate que le maire a fait rapport aux citoyens tel que prévu par la loi et que la publication doit être effectuée dans le journal municipal et par le site internet de la municipalité.

**6458-06-2018
Contrat d'asphaltage Rang Bord de l'eau (2km)**

Attendu que des appels d'offres pour le pavage et rechargement d'accotements ont été publiés sur le site SEAO;

Attendu que la municipalité veut faire exécuter des travaux d'asphaltage et d'accotements sur le Rang Bord de l'eau sur 2km;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 24 mai à 9 :30hrs;

Attendu que cinq soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offre et qu'une soumission n'a pu être retenue ayant été déposée après l'heure fixée du dépôt de soumission;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le pavage et rechargement d'accotements à Pavages Maska, plus bas soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant de 96,325.60.\$ excluant les taxes applicables.

Soumissionnaires :Pavages Maska Inc. :	96,325.60\$
MSA :	134,039.00\$
Pavage Axion Inc. :	116,829.85\$
Les Entreprises Denexco:	106,875.00\$

**6459-06-2018
Demande d'entretien et nettoyage de cours d'eau**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité;

QUE demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans le cours d'eau Rivière du Sud, branches 56, 61, 63 et 64;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Henryville avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

**6460-06-2018
Paiement 2^{ème} versement QP RIAEPHV**

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 6147-10-2017 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2018;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 2^{ème} versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de : 37,769.00\$ tel que prévu au budget.

6461-06-2018
1^{er} versement SQ

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la Sûreté du Québec pour 2018;

Attendu que la municipalité doit verser le 1^{er} versement avant le 30 juin;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 99,000.\$ représentant le 1^{er} versement de la Q.P. de la Sûreté du Québec pour 2018.

6462-06-2018
Paiement QP
MRC

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la MRC pour 2018;

Attendu que la municipalité doit verser le 2^{ième} versement avant le 1^{er} juillet;

En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 54,143.23\$ représentant le 2^{ième} versement de la Q.P. de la MRC pour 2018.

6463-06-2018
Paiement QP
MRC digues et
stations de
pompage

Attendu que la municipalité a reçu de la MRC la facture pour la quote-part des digues pour 2018;

Attendu que la municipalité doit verser le 2^{ième} versement avant le 1^{er} juillet;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 30,954.35\$ représentant le 2^{ième} versement de la Q.P. des digues et stations de pompage pour 2018.

6464-06-2018
Autorisation de
paiement Les
Consultants SM
projet TECQ

Attendu que la municipalité de par la résolution 6353-04-2018 a confié un mandat aux Consultants SM dans le projet de la rue de l'Église en regard avec la subvention de la TECQ;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le 1^{er} versement au montant de : 6392.61\$ pour les relevés d'arpentage et avancement des travaux.

6465-06-2018
Autorisation de
paiement MCI
8^{ième} versement

Attendu que la municipalité a donné le contrat à Marieville Construction Inc. pour le projet de construction de l'agrandissement du centre récréatif ;

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 8^{ième} versement au montant de : 14,234.53\$ incluant les taxes applicables.

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 8^{ième} versement au montant de : 14,234.53\$ à Marieville Construction Inc. tel que recommandé par Francis Lussier, architecte.

6466-06-2018
Autorisation de
paiement MCI
9^{ième} versement

Attendu que la municipalité a donné le contrat à Marieville Construction Inc. pour le projet de construction de l'agrandissement du centre récréatif ;

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 9^{ième} versement au montant de : 236,497.42\$ incluant les taxes applicables.

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 9^{ième} versement au montant de : 236,497.42\$ à Marieville Construction Inc. tel que recommandé par Francis Lussier, architecte.

6467-06-2018
Paiement Labo
SM inc.4^{ième} vers.

Attendu que la municipalité a autorisé par la résolution 6039-06-2017 une dépense au montant de : 24,032.25\$ concernant la surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux pour le Centre récréatif d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le montant de 1,713.02\$ représentant le 4^{ième} versement du montant autorisé au Labo S.M. Inc. pour le Centre récréatif d'Henryville.

6468-06-2018 Nettoyage de la ventilation Hôtel de ville	<p>Attendu que le nettoyage de la ventilation à l'Hôtel de ville n'a pas été effectué depuis 2010 ainsi que les filtres;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le contrat soit attribué à Ventilation Détectair inc. au coût de 800.\$ taxes non comprises.</p>
6469-06-2018 Mandat Mtre. Francis préparation d'un règlement de taxation aréna de Bedford	<p>Considérant que le conseil municipal désire requérir les services d'un avocat afin de préparer un règlement concernant l'imposition d'une taxe concernant l'aréna de Bedford;</p> <p>Considérant l'entente intermunicipale signée par la municipalité d'Henryville et la ville de Bedford quant à la façon de répartir les frais encourus pour l'aréna;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>Que le conseil municipal requiert les services de Mtre Hélène Francis pour préparer un règlement à être intégré à la taxation annuelle pour l'aréna de Bedford.</p>
6470-06-2018 Autorisation de paiement Marcel Patenaude escalier caserne incendie	<p>Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution 6183-11-2017 autorisant la réparation de l'escalier à la caserne incendie;</p> <p>En conséquence sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement au montant de 3,633.21\$ à Marcel Patenaude tel qu'autorisé.</p>
6471-06-2018 Avis de motion règlement sur les délibérations du conseil municipal	<p>Avis de motion est donné par Isabelle Deland que le conseil municipal adoptera à une séance spéciale ou régulière un règlement relatif à la délibération des séances du conseil municipal.</p>
6472-06-2018 Remboursement politique familiale	<p>Attendu que 2 familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités, et les naissances;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour les activités pour un montant de 130.75\$ et une famille pour une naissance pour un montant de 100.\$ totalisant la somme de: 230.75\$ à rembourser.</p>
6473-06-2018 Évènement la Brocante prêt de tables et chaises	<p>Attendu qu'une demande a été faite pour l'évènement La Brocante qui doit avoir lieu les 15 et 16 juin concernant le prêt de tables et chaises et ce à titre gratuit;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil n'a aucune objection à faire le prêt de 14 tables et 150 chaises conditionnellement à la disponibilité de ces dernières lors de l'évènement et ce, à titre gratuit.</p>
6474-06-2018 Demande d'appui FADOQ	<p>Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui de la FADOQ Henryville pour le programme Nouveaux Horizons pour les Aînés dans le but de recevoir une subvention pour la remise à neuf du toit de la salle du Sabot d'Or;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la demande de la FADOQ.</p>
Rapport du directeur des services incendie	<p>Le directeur du service des incendies n'était pas présent au caucus.</p>

6475-06-2018
Autorisation de
paiement
Camions Carl
Thibault inc.

Attendu que le conseil municipal a autorisé un budget additionnel pour les réparations à effectuer sur le camion échelle par Camions Carl Thibault Inc.;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte les montants de 4135.12\$ et 4794.46\$ représentant les réparations à effectuer par Camions Carl Thibault Inc.

Rapport de
l'inspecteur
municipal et du
CCU

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

6476-06-2018
Adoption du
règlement
59-2006-21

Attendu que le conseil municipal a adopté à la séance régulière du 9 avril l'avis de motion et le 1^{er} projet du règlement 59-2006-21 modifiant le règlement de zonage 59-2006;

Attendu que suite à une consultation publique du 7 mai, le conseil municipal a fait l'adoption du 2^{ième} projet du règlement 59-2006-21;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 59-2006-21 à savoir :

Règlement de zonage 59-2006-21 modifiant le règlement de zonage 59-2006 dans le but d'autoriser la vente, la location et l'entretien de machinerie agricole dans la zone 402

Article 1 Intitulé du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement de zonage 59-2006-21 modifiant le règlement de zonage 59-2006 dans le but d'autoriser la vente, la location et l'entretien de machinerie agricole dans la zone 402 ».

Article 2 Adoption par partie

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

Article 3 Modification de la grille de la zone 402

La grille des usages et des normes de la zone 402 est modifiée par l'ajout à la liste des usages autorisés de la classe d'usage « E-3 : usages commerciaux para-agricole », avec une note particulière : « 1. Limité à la vente, la location et l'entretien de machinerie agricole ».

Cette grille modifiée est illustrée en annexe 1 et fait partie intégrante du présent règlement.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Annexe 1

GRILLE DES USAGES – ZONE 402					
USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Usages autorisés	
	RÉSIDENTIEL	classe A-1 unifamiliale isolée			
		classe A-2 unifamiliale jumelée			
		classe A-3 unifamiliale en rangée			
		classe B-1 bifamiliale isolée			
		classe B-2 bifamiliale jumelée			
		classe B-3 bifamiliale en rangée			
		classe B-4 trifamiliale isolée			
		classe B-5 trifamiliale jumelée			
		classe B-6 trifamiliale en rangée			
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)			
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)			
		classe D - habitation communautaire			
		classe E - habitations en zone agricole			
		classe F - maison mobile			
	COMMERCIAL	classe A-1 bureaux			
		classe A-2 services			
		classe A-3 alimentation et vente au détail			
		classe B-1 spectacles, salles de réunion			
		classe B-2 bars, brasseries			
classe B-3 commerces érotiques				X	
classe B-4 récréation intérieure					
classe B-5 arcades					
classe B-6 récréation ext. intensive					
classe B-7 récréation ext. extensive					
classe B-8 observation nature					
classe B-9 clubs sociaux					
classe C-1 hébergement					
classe C-2 gîte touristique					
classe C-3 restauration					
classe C-4 cantines					
classe D-1 poste d'essence					
classe D-2 station-service, lave-autos					
classe D-3 ateliers d'entretien					
classe D-4 vente de véhicules					
classe D-5 pièces et accessoires					
classe E-1 construction, terrassement					
classe E-2 vente en gros, transport				X	
classe E-3 para-agricole				X (1)	
classe E-4 autres usages commerciaux					
INDUSTRIEL	classe A			X	
	classe B			X	
	classe C				
	classe D extraction				
	classe E récupération, recyclage			X	
	classe F traitement boues, lisiers				
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux				
	classe A-2 santé, éducation				
	classe A-3 centres d'accueil				
	classe A-4 services culturels et communautaires				
	classe A-5 sécurité publique, voirie				
	classe A-6 lieux de culte				
	classe B parcs, équipements récréatifs				
	classe C équipements publics				
AGRICOLE	classe D infrastructures publiques				
	classe A agriculture				
	classe B élevage				
	classe C activités complémentaires				
	classe D activités agrotouristiques				
classe E animaux domestiques					

GRILLE DES NORMES			
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	10
		marge de recul avant max. (m)	
		marge de recul latérale min. (m)	8
		somme des marges de recul latérales min. (m)	16
		marge de recul arrière min. (m)	10
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	1
		hauteur maximale (étage)	1
		hauteur maximale (m)	8
		exhaussement maximal (m)	
		façade minimale (m)	8
		profondeur minimale (m)	8
		superficie min. au sol (m ca)	100
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales	
zones à risque d'inondation		X	
projet intégré		4.2	
zone de contrainte sonore		X	
DIVERS	AMENDEMENT		
	Notes particulières: (1) Limité à la vente, location et entretien de machinerie agricole.		

6477-06-2018
Adoption du 2^{ième}
projet 59-2006-22

Attendu que le conseil municipal a adopté à la séance régulière du 2 mai l'avis de motion et le 1^{er} projet du règlement 59-2006-22 modifiant le règlement de zonage 59-2006 dans le but de créer une zone no. 118 à même la zone no. 114 afin d'y autoriser la construction de résidence bi-familiale isolée;

Attendu que suite à une consultation publique du 4 juin, le conseil municipal désire faire l'adoption du 2^{ième} projet du règlement 59-2006-22;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le 2^{ième} projet du règlement 59-2006-22.

6478-06-2018
Contrat travaux
de nettoyage de
fossés

Attendu que des appels d'offres pour des travaux de nettoyage de fossés ont été expédiés par invitation à cinq fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi 24 mai à 10:30hrs et que deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le nettoyage de fossés pour l'année 2018, plus bas soumissionnaire lequel est conforme aux Entreprises Dénex inc.

Soumissionnaires : Les Entreprises Dénex inc.: 10 roues : 70.\$/h 12 roues : 88.\$/h
Pelle : 135.\$/h Mini pelle : 95.\$/h
Mobilisation 125.\$ chacun

André Méthé Transport inc.: 10 roues : 80.\$/h 12 roues : 90.\$/h
Pelle : 140.\$/h Mini pelle : 85.\$/h
Mobilisation 90.\$ de l'heure+ Laser:10\$/h
Journalier : 35.\$/h

6479-06-2018
Autorisation de
commander des
tuyaux pour les
fossés

Attendu que des demandes de prix ont été expédiées par invitation à deux fournisseurs pour l'acquisition de tuyaux pour les fossés;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité commande les tuyaux de André Méthé ayant fourni le prix le plus bas excluant les taxes.

André Méthé : 340.00\$ tuyau 15" / 445.00\$ tuyau 18 "/incluant le transport
Matériaux Distan : 340.33\$ tuyau 15"/ 449.55\$ tuyau 18 "/excluant le transport de 50.\$

6480-06-2018
Achat génératrice
Centre récréatif

Attendu que le Centre récréatif sert d'endroit de rassemblement en cas de mesures d'urgence pour la population d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse les vérifications requises pour l'acquisition d'une génératrice ou la location selon les prix et autorise François Phénix & Fils à faire les raccordements électriques requis.

6481-06-2018
Achat d'un
défibrillateur et
accessoires

Attendu que le conseil municipal a mentionné son intention de faire l'acquisition d'un défibrillateur pour le Centre récréatif;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'un défibrillateur provenant de : Cardio Choc au coût de : 1759.\$, d'un boîtier-support au coût de 75.\$ et d'une enseigne murale en V au coût de 36.\$ indiquant que c'est un défibrillateur, les montants excluent les taxes applicables.

6482-06-2018
Dépôt d'un projet
820 rue St-Jean-
Baptiste

Attendu qu'une demande a été déposée pour un projet dans le bâtiment situé au 820, rue Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que cette demande implique d'autoriser les usages agricoles de classe A dans la zone 202 située dans le village;

Attendu l'analyse faite par le CCU soulevant que ces usages peuvent être réalisés en harmonie avec un milieu urbain sous réserve de bien gérer certaines activités accessoires;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de modification au règlement de zonage dans le but d'autoriser les usages agricoles de classe A dans la zone 202 tout en incluant des normes visant à éviter d'éventuels problèmes relativement à l'entreposage, aux bruits ou tout autre problème potentiel;

Que M. Jean-Pierre Héon, urbaniste, soit autorisé à préparer un projet de règlement devant être déposé à une séance subséquente suivant le paiement des frais de 700\$ exigé en vertu du règlement 174-2017-1 portant sur la tarification.

6483-06-2018
Achat d'une
meuleuse

Attendu que les employés de voirie ont demandé à faire l'acquisition d'une meuleuse au coût de 199.\$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec l'achat d'une meuleuse au coût de 199.\$ excluant les taxes applicables.

6484-06-2018
Installation d'un
piquage USEP

Attendu que suite à la visite de Mme Dermigny, ingénieure à l'usine d'épuration des eaux usées, celle-ci recommande d'installation d'une vanne pour un piquage en amont du dégrilleur;

Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien est au courant de ladite intervention et qu'elle est d'accord pour en assumer la moitié des frais, achat et installation;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des soumissions pour lesdits travaux, tel que recommandés par Mme Dermigny, afin que l'échantillonnage soit exécuté au bon endroit.

6485-06-2018
Inscription
congrès FQM

Attendu que la municipalité a réservé par l'entremise de la MRC du Haut-Richelieu, une chambre pour Mme Danielle Charbonneau dans le cadre du congrès de la FQM 2018 et que la municipalité doit réserver une autre chambre pour Mme Isabelle Deland ayant mentionné son intention de participer au Congrès;

Attendu que les inscriptions doivent être effectuées afin de bénéficier d'un coût préférentiel;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le coût d'inscription pour deux congressistes au montant de 780.\$ chacun excluant les taxes applicables et autorise tout frais inhérent à ce congrès.

6486-06-2018
Autorisation
signature PNHA

Attendu que la municipalité prévoit faire une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la mairesse Mme Danielle Charbonneau et / ou Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale soient autorisées à signer toute demande relative au programme PNHA.

6487-06-2018
Remboursement
CERH-jardin
communautaire

Attendu que le Centre d'entraide régional d'Henryville a fait une demande pour le remboursement pour le démarrage d'un jardin communautaire :

Attendu que le jardin communautaire serait fait par les enfants de l'école primaire et que suite à la fin des classes sera continué par les enfants du camp de jour;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité rembourse le Centre d'entraide régional d'Henryville pour le montant de : 87.44\$.

6488-06-2018
Demande de
soumissions
asphalte chaude

Attendu que la municipalité veut demander des soumissions pour la pose d'asphalte chaude sur les rues les plus problématiques pour les réparations à effectuer;

Attendu que le conseil municipal désire consulter M. Jean-Pierre Héon, inspecteur municipal avant de rendre sa décision;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale Mme Sylvie Larose Asselin à demander des soumissions afin de prendre leur décision.

6489-06-2018
Acquisition 19
pots de fleurs

Attendu que la municipalité veut s'enquérir de 19 jardinières suspendues;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition des 19 jardinières pour un montant maximum de 665.\$ et en autorise le déboursé.

Période de questions

Quelques questions ont été posées.

6490-06-2018
Levée de la séance

Sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :27hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

Procès-verbal de correction

Attendu qu'à l'article 202.1 le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme. Sylvie Larose Asselin émet un procès-verbal de correction sur l'avis de motion no.6390-05-2018 à savoir :

**Avis de motion
refinancement
règlement
112-2010 (PIQM
réservoir incendie)**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond que soit adopté, à une séance ultérieure régulière ou spéciale avec dispense de lecture, le règlement 186-2018 pour des frais de refinancement du règlement 112-2010 (PIQM réservoir incendie.)
Le projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*